

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

7, rue de la Gare
18260 Vailly sur Sauldre
Tél. : 02 48 73 99 01
contact@pays-sancerre-sologne.com

Délibération n°2024/19
Compte de Gestion 2023
Budget Principal (48700)

Séance du 26 mars 2024

Date de convocation : 13/03/2024
Nombre de membres en exercice : 66

Présents (39)

Argent-sur-Sauldre : Anne CASSIER
Assigny : Philippe PISCQUOT
Aubigny-sur-Nère : Laurence RÉNIER (Présidente)
Bannay : Alain ANDRÉ
Blancafort : Pascal MARGERIN (Vice-Président)
Bué : Monique RIX
Clémont : Dominique TURPIN
Crézancy-en-Sancerre : Martine CAVALIER
Dampierre-en-Crot : Sylvain BIJOUX
Ennordres : Hugues DUBOIN
Gardefort : François GOURDIN
Jalognes : Patrick LÉGER
Jars : Vincent PARISSE
Le-Noyer : Chantal MILLÉRIOUX (Vice-Présidente)
Menetou-Râtel : Corinne LELIEVRE
Méry-es-Bois : Marc-Antoine BAILBY
Nançay : Alain URBAIN
Oizon : Marc GOURDOU
Saint-Bouize : Anne-Marie TERREFOND
Saint-Céols : Flore CHAUVEAU
Sainte-Montaine : Jean-Yves DEBARRE
Sancerre : Laurent PABIOT (Vice-Président)
Savigny-en-Sancerre : Thérèse RUELLÉ
Subligny : Jean-Paul GORIN
Sury-en-Vaux : Michel BEDU
Sury-es-Bois : Catherine GOURDET
Thauvenay : Gabrielle MATTELLINI
Verdigny : Arielle VATAN
Villegenon : Julien GUILLAUME
Vinson : Serge HAY
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Hugues DUBOIN (Ennordres)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Elvire SERRE-SANCHEZ (Aubigny-sur-Nère)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Marc-Antoine BAILBY (Méry-es-Bois)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Jean-Yves DEBARRE (Sainte-Montaine)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Liliane COQUERY (Saint-Satur)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Françoise NOYER (Léré)

Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Florence POULLET (Sancerre)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Marc VERBEKE (Barlieu)
Conseiller Départemental du canton d'Aubigny-sur-Nère : Anne CASSIER

Pouvoirs (3)

Boulleret : Jean-Louis BILLAUT pouvoir à Thérèse RUELLÉ (Savigny-en-Sancerre)
Léré : François RENAUD pouvoir à Françoise NOYER (Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois, Val-de-Loire)
Sury-Près-Léré : Jean-Claude SCOUBE pouvoir à Laurent PABIOT (Sancerre)

Membres en exercice : 66

Membres présents : 39

Pouvoirs : 3

Votants : 42

Excusés (5)

Brinon-sur-Sauldre : Lionel POINTARD
Feux : Julien BARBEAU
Ivoy-le-Pré : Jimmy CADET
Santranges : Sylvie BARDY
Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Patrick BAGOT

Absents (19)

Barlieu : Anne-Laure GAMBIER
Belleville-sur-Loire : Bruno VAN DER PUTTEN
Concessault : Serge VAN POUCKE
Couargues : Jean-Pierre SERRES
La-Chapelle-d'Angillon : Régis COUSTENOBLE
La-Chapelotte : Eliane DOUCET
Ménétréol-sous-Sancerre : Pascale MARQ
Ménétréol-sur-Sauldre : Jacques VISCAPI
Presly : Philippe LOHSE
Saint-Satur : Christian DELESGUES
Sainte-Gemme-en-Sancerrois : Nathanaël CROTTÉ
Sens-Beaujeu : Laurent FAUROUX
Thou : Denis TABORDET
Vailly-sur-Sauldre : Christelle PAYE
Veaugues : Jean-Yves PELÉ
Conseiller Départemental du canton d'Aubigny sur Nère : David DALLOIS
Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Sophie CHESTIER
Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Marie-Christine BAUDOUIN
Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Gérard CLAVIER

Secrétaire de séance : Chantal MILLÉRIOUX

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars,
Le **Comité Syndical** du Pays Sancerre Sologne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Mme Laurence RÉNIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du Préfet en date du 21 octobre 1996 portant création du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de


paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été présentées de passer dans ses écritures,
Considérant l'avis favorable du Bureau Syndical du Pays Sancerre Sologne réuni le 19 mars 2024,
Le Comité Syndical du Pays Sancerre Sologne
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
Vu le compte de gestion 2023 du Syndicat dressé par le trésorier, et faisant apparaître les résultats suivants :

	Recettes 2023	Dépenses 2023	Résultat 2023	Résultat 2022	Résultat général
Fonctionnement	568 943.52 €	563 212.26 €	5 731.26 €	278 443.24 €	284 174.50
Investissement	17 812.66 €	1 833.46 €	15 979.20 €	6 049.07 €	22 028.27 €

DÉCLARE à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme
La Présidente


Laurence RÉNIER

Le secrétaire de séance


Chantal MILLÉRIOUX

Transmission en Préfecture le 29 mars 2024

Publication sur le site internet du Pays Sancerre Sologne le 2 avril 2024